

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 72 -Mars 2026



Au sommaire

DNC : Situation et revaccination.

Collecte des MNU : Merci à tous les éleveurs.

Farago : Dératisation.

Prophylaxie : Dernière ligne droite pour réaliser les prises de sang.

Alpages : Renvoyez-nous les inventaires bovins et n'oubliez pas les autorisations de transhumances ovines et caprines.

Agro Direct : Préparez vos montées d'alpage.

Formation : La campagne de formations se termine.

Questionnaire : Sur vos pratiques obstétricales en élevage bovin.

Veille sanitaire : Actualité des pathologies animales en Europe.

DNC : situation et revaccination



Situation

La France n'a pas déclaré de foyer depuis le 02 janvier 2026. 117 foyers ont été déclarés depuis le 29 juin 2025.

Les communes iséroises qui étaient en ZR 1 (cas des Savoie et de l'Ain) ou ZR 2 (cas du Rhône) ou ZR 5 (cas de l'Ain) sont maintenant toutes en Zone Vaccinale.

Au sein de la zone vaccinale, le mouvement des animaux vaccinés est libre. Attention, un éleveur qui déplace un animal non vacciné est passible de 750 € d'amende par animal.

Pour sortir de la zone vaccinale, il faut :

- que l'animal soit vacciné depuis + 28 jours ou sous immunité colostrale (attention, l'immunité colostrale s'arrête à 6 mois : les veaux doivent donc être revaccinés avant leurs 6 mois),
- un examen clinique vétérinaire moins de 72 h avant le départ pour établir un certificat,
- un laissez-passer à demander à la DDPP avant la sortie de la zone via ce lien

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/laissez-passer-sanitaire-dncb-isere-maj-20-10-2025>

Revaccination

Le CNOPSAV du 09 février 2026 a choisi de revacciner les bovins des Zones Vaccinales liées à des foyers (pas la Corse ni le pourtour pyrénéen).

Les bovins de la ZR 1 ont été vaccinés à partir du 18 juillet 2025 avec le stock européen d'urgence : le vaccin sud africain : OBP.

Les bovins de la ZR 2 ont été vaccinés à partir du 25 septembre 2025, la plupart avec le vaccin européen : le MSD.

La ZR 5 recoupe les 2 premières zones et n'a pas rajouté de communes en Isère.

Le vaccin MSD a maintenant **une immunité prouvée de 15 mois**. Pour le vaccin OBP, c'est en cours, mais en bonne voie.

L'Etat nous indique qu'une vaccination 8 mois avant la primo vaccination ne serait pas efficace et surtout, non valide réglementairement : cela pourrait bloquer des demandes ultérieures de Laissez-Passer.

=> Il faut donc revacciner tous les bovins présents en Zone Vaccinale, entre 8 et 15 mois après la primovaccination. Par ailleurs, les veaux nés plus de 28 jours après la vaccination de leur mère sont considérés comme vaccinés par la prise colostrale => **Ces veaux sont à revacciner entre 3 et 6 mois d'âge.**

Concrètement :

- Vous êtes en ZR 1 : il faut :

- revacciner entre ce printemps et cet automne selon vos dates de primo vaccination (elles seront indiquées sur les DAV) : entre 8 et 15 mois après la primovaccination,
- vacciner tout bovin introduit depuis la Zone Indemne,
- vacciner tous les veaux qui ont entre 3 et 6 mois et qui n'avaient pas eu d'injection à la naissance.

- Vous êtes en ZR 2 : Il faut

- vacciner entre ce printemps et cet automne les veaux entre 3 et 6 mois qui n'avaient pas été vaccinés (immunité colostrale)
- vacciner les animaux introduits depuis la zone indemne.
- NB : les bovins vaccinés à l'automne 2025 seront revaccinés l'automne prochain.

- **Vous êtes en ZI** : vous n'avez pas le droit de vacciner. Si vos bovins doivent aller en ZV (alpage, pension,...) ils devront être vaccinés à l'arrivée en ZV...

Par ailleurs, nous rappelons l'importance de surveiller vos bovins cet été, et **de signaler toute suspicion** : il y aura forcément des suspicions. Jusqu'à présent, il y a eu 32 suspicions iséroises (toutes infirmées) dont 11 réactions vaccinales.

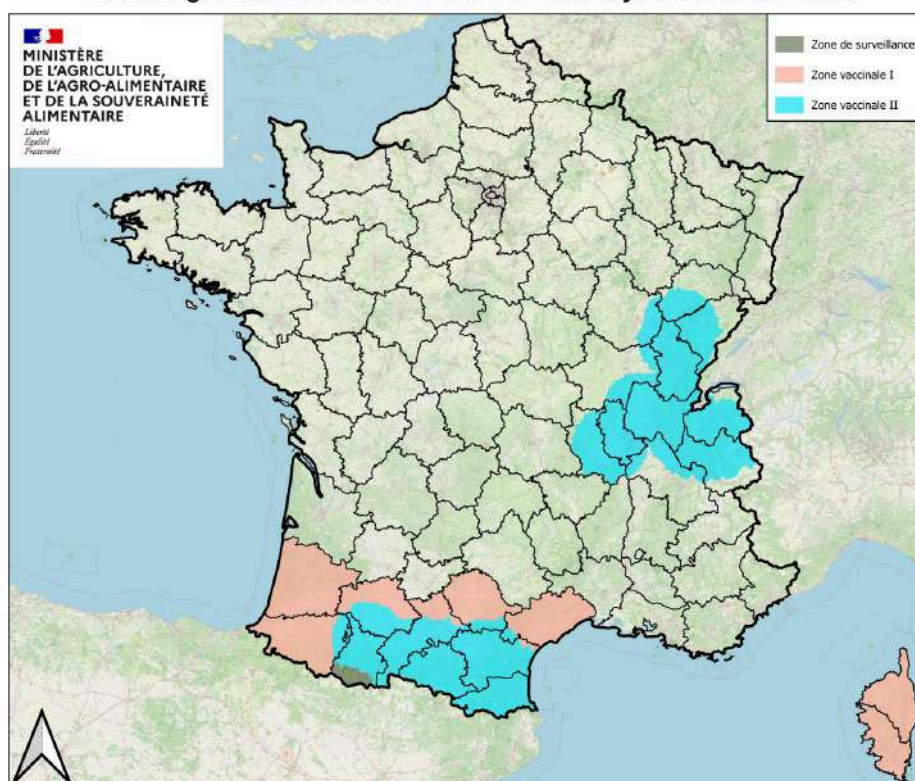
Nous rappelons **une obligation souvent oubliée, mais actuellement essentielle pour les élevages sur la frontière Zone Indemne / Zone vaccinale** : si les bovins sont situés à plus de 5 km du site d'exploitation dans une pâture, il faut déclarer la pâture à distance via un formulaire à la DDPP (vous déclarez une fois que vous avez des pâtures sur telle commune et donc que vous pouvez avoir des bovins sur cette commune). Pour les exploitations ayant une partie des bovins en ZI et une partie en ZV, cela permet de pouvoir justifier un taux de vaccination faible, mais quand même pouvoir exporter les bovins en ZV.

[Retrouvez ici le formulaire de pâture à distance](#)

Nous rappelons que l'Espagne a connu récemment 2 foyers de DNC dans des élevages où la vaccination n'était pas complète ou non réalisée. Le dernier foyer a réintégré quelques communes des Pyrénées françaises dans la Zone de Surveillance.

[Retrouvez toutes les informations à jour au sujet de la DNC](#)

Zones réglementées et vaccinales suite aux foyers DNC en France



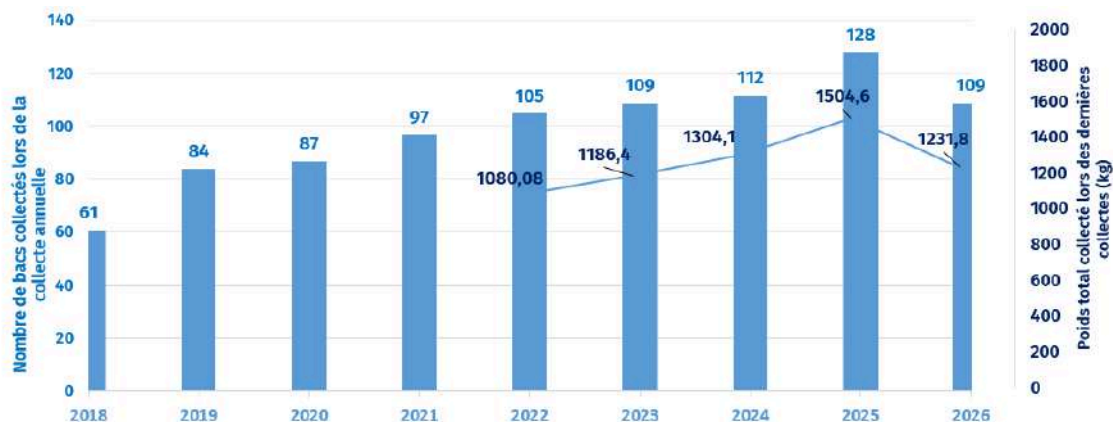
Collecte des MNU : merci à tous les éleveurs



La collecte des MNU s'est déroulée du 9 février au 5 mars 2026 dans toute l'Isère avec 17 points de collecte. 121 élevages ont répondu présents.

Ce sont **109 MNU** qui ont été collectés lors des tournées, pour un poids total de 1 231.8 kg ! L'élimination de ces bacs est offerte aux adhérents du GDS, et nous coûte **près de 3 800 €**. Le bon de dépôt distribué lors de la collecte est à conserver car c'est la preuve de votre gestion des déchets de soin.

Nous avons également récupéré **76 DASRI**, pour un poids de 22.33 kg d'aiguilles et de tranchants. Nous rappelons que l'inscription à Trackdéchet est obligatoire car le bon est édité sur cette plateforme et il faut ensuite que vous alliez signer ces bons pour que nous puissions éliminer les DASRI. Merci aux 30 éleveurs qui ont déjà fait toutes les démarches. Nous rappelons aux autres éleveurs que s'ils éprouvent des difficultés à aller signer les bons, nous pouvons leur envoyer une procédure de pas-à-pas ou ils peuvent nous appeler pour que nous vous aidions.



Bilan des collectes de MNU depuis 2018

**Vous avez des rats et/ou des souris
dont vous n'arrivez pas à vous
débarasser ?**



DÉRATISATION NUISIBLE



CONTACTEZ FARAGO !



**DÉBARRASSEZ-VOUS DE
VOS RATS ET SOURIS !**



Farago Isère, 145 espace trois fontaines, 38140 Rives
0974508585 (Choix 4) - farago38@reseaufarago.fr - www.farago38.fr

Prophylaxies des ruminants : dernière ligne droite

Comme chaque hiver les prophylaxies des ruminants sont réalisées pendant la période hivernale.

Les éleveurs bovins laitiers indemnes d'IBR sont testés sur le lait.

Sur les 1493 prophylaxies bovines prévues en ateliers allaitants, en ateliers laitiers qui ne livrent pas en laiterie ou en ateliers laitiers non indemnes d'IBR, seules 43 % ont été réalisées ou commencées soit 642 prophylaxies. Il reste encore 806 prophylaxies non débutées, soit 54 %. Un courrier vient d'être envoyé aux éleveurs concernés. Attention, vous avez pu faire la prophylaxie ces 15 derniers jours et recevoir le courrier : il faut le temps que les tubes soient récupérés à la clinique vétérinaire (selon le jour de tournée de la

navette), que l'analyse soit effectuée au LVD 38 et que les résultats nous parviennent ensuite. Si le vétérinaire est déjà venu réaliser les prises de sang, ne tenez pas compte du courrier reçu. **La prophylaxie bovine se termine au 30 avril.**

En élevage ovin, 437 prophylaxies étaient prévues cet hiver (pour rappel, la prophylaxie des petits ruminants n'a lieu que tous les 3 ans si l'élevage ne transhume pas hors département et est déjà indemne de Brucellose). Seules 88 ont été réalisées soit 20%. Ce faible taux n'est pas alarmant car **la prophylaxie des petits ruminants se termine au 31 mai** et beaucoup d'élevages attendent le passage du tondeur pour réaliser les prises de sang.

En élevage caprin, les mêmes conditions s'appliquent que pour les élevages ovins (tous les 3 ans pour les élevages indemnes de brucellose ne transhumant pas hors département). 289 prophylaxies étaient prévues et 86 ont déjà été réalisées, soit 30%.

Pour les élevages ovins et caprins adhérents au GDS, n'hésitez pas à nous demander avant la prophylaxie, si vous pouvez **bénéficier des statuts sanitaires** (recherche sérologique de 4 maladies (paratuberculose, fièvre Q, chlamydie et visna maedi ou CAEV) sur 7 à 15 individus selon la taille du cheptel afin de connaître l'état sanitaire du troupeau et ainsi guider les achats afin de ne pas introduire d'animaux porteurs d'une maladie jusqu'à présent absente dans l'élevage). **Le coût de cette analyse, entre 120 et 250 € est alors entièrement pris en charge par le GDS.**

Alpages : Renvoyez-nous les inventaires bovins et n'oubliez pas les déclarations de transhumance



Image de la FAI

La saison d'alpage se prépare aussi bien pour les bovins que les petits ruminants.

Pour les alpages bovins :

Nous avons demandé à tous les présidents d'alpage le protocole qu'ils souhaitent mettre en place (bovins non-IP1 uniquement, prise de sang à la montée pour la besnoitiose / prise de sang à la descente pour la besnoitiose et la brucellose).

Quand le président nous renvoie le document, nous pouvons ensuite, si besoin, vous envoyer l'inventaire de vos bovins pour que l'on puisse ensuite éditer les DAP, les étiquettes pour les tubes de sang. Attention, si vous faites les prises de sang sans ces DAP, il n'y aura pas la prise en charge partielle par le GDS.

Attention, cette année la DNC va compliquer les montées en alpage pour les bovins.

Pour les alpages en ZI, avec des bovins provenant de ZV, il faut :

- que les bovins soient vaccinés dans leur exploitation avant la montée d'alpage pour être certains d'avoir leur rappel avant la date fatidique des 15 mois (ou alors ils subiront une primovaccination à leur retour et seront bloqués 28 jours avant tout mouvement).
- que les bovins soient vus 72 h avant la montée par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation pour établir un certificat pour ensuite pouvoir demander le laissez-passer et ainsi sortir de ZV.
- que l'éleveur demande le laissez-passer à la DDPP via le lien (voir article plus haut sur la DNC). Pour faciliter la demande de laissez-passer, vous pouvez, dès que vous avez choisi les bovins qui montent, envoyer la liste à la DDPP pour qu'ils vérifient leur vaccination (la primo-vaccination). Attention, si un bovin n'avait pas été vacciné l'été/l'automne dernier, il faut qu'il soit vacciné plus de 28 jours avant la montée pour pouvoir obtenir son laissez-passer pour sortir de zone.

Pour les alpages en ZV :

- pour les bovins provenant de ZV : ils pourront être vaccinés dans leur exploitation avant la montée (attention, il faut que le vaccin soit effectué plus de 8 mois après la primo vaccination pour être valable légalement...)
- pour les bovins provenant de ZI : ces bovins ne sont normalement pas vaccinés (sauf s'ils étaient déjà en ZR l'été dernier). Il faut qu'ils soient vaccinés à leur arrivée en ZV... On a bien conscience que la vaccination avant départ avec les infrastructures de contention serait beaucoup plus simple et plus sécuritaire pour tout le monde mais la vaccination reste interdite en ZI...

N'hésitez pas à en parler en amont avec le vétérinaire, avec le GDS ou la FAI.



Pour les petits ruminants, nous vous rappelons que toute transhumance doit être déclarée 15 jours avant le mouvement des animaux auprès du GDS. Cette déclaration permet de vérifier votre qualification brucellose avant le départ des animaux. Vous trouverez le document sur le site du GDS.

Documents de transhumance

Agro Direct : anticipez votre montée en alpage

MONTÉE EN ALPAGE

PENSEZ À COMMANDER VOS
Boucles - Colliers - Cloches

Retrouvez tous nos produits sur www.agrodirect.fr



145 espace trois fontaines
38140 RIVES
09 74 50 85 85 (CHOIX 3)
agrodirect@agrodirect.fr
www.agrodirect.fr

Fin de la saison de formations



Comme chaque année, le GDS vous a proposé des formations :

- **2 formations pour les éleveurs porcins** (biosécurité et bien-être) : 13 éleveurs ont pu être formés. 88% de satisfaction pour ces formations obligatoires
- **1 formation pour les détenteurs de chevaux** (les autres ayant été annulées : poulinage) : 8 éleveurs ont pu être formés avec 95 % de satisfaction sur cette première édition de cette formation.
- **1 formation pour les éleveurs de volailles** (biosécurité) : 14 éleveurs ont pu être formés avec un taux de satisfaction de 91 %.
- **Pour les éleveurs de ruminants**, ce sont 6 formations qui ont été menées cet hiver :
 - o **formation parage bovin** : Matinée en salle et après midi en exploitation à s'entraîner sur des pieds. 10 éleveurs ont été formés sur le plateau du Vercors lors de cette journée avec 95 % de satisfaction.
 - o **formation vache allaitante** : Journée en salle avec un moment l'après midi en ferme pour s'entraîner aux soins aux veaux, aux NEC.... 96% de satisfaction pour les 8 éleveurs présents du côté de Moidieu-Détourbe.
 - o **formation minéraux et vitamines** : Proposée 4 fois un peu partout en Isère. Cette formation concernant les éleveurs de bovins, ovins et de caprins était très ludique et visuelle. Au total, 30 éleveurs ont pu être formés sur l'Isère.

Ces journées sont toujours très enrichissantes, de par le contenu de la formation, mais également par tous les échanges de pratiques entre éleveurs. Ce sont de bons moments de convivialité.

Suite aux difficultés éprouvées par VIVEA, et l'impossibilité maintenant pour nous de prévoir à long terme un planning comme c'était le cas actuellement, le nombre de formations proposées l'an prochain sera réduit.

Éleveurs bovins : questionnaire sur vos pratiques obstétricales

Une élève vétérinaire de l'école de Toulouse réalise une enquête nationale visant à **cartographier les pratiques, les ressentis et les critères d'appel des éleveurs de bovins** en obstétrique. L'obstétrique bovine est au cœur du quotidien des vétérinaires et de celui des éleveurs. Pourtant, nous savons que la gestion d'un vêlage difficile est souvent source de stress, de risques et de questions pour l'éleveur.

Le questionnaire est anonyme et il faut environ 10 minutes pour y répondre

ÉLEVEURS, VOTRE AVIS COMPTE !

Face à un **vêlage**, où situez-vous votre limite ?



Aidez les vétérinaires à mieux comprendre vos décisions...



Participez à une enquête rapide et anonyme :

Cliquez ici pour donner votre avis

<https://forms.gle/rQpxXuybLqEwb1BS6>



ou scannez le QR code



Enquête réalisée dans le cadre d'une thèse vétérinaire **envt** | École Nationale Supérieure Vétérinaire

Veille sanitaire : actualités en Europe

Les principales actualités sanitaires européennes sont la DNC en Espagne (et la crainte du retour de la période vectorielle en France), la clavelée et la peste des petits ruminants dans l'Europe de l'Est.

- **la présence de la PPA (Peste Porcine Africaine) chez 3 de nos voisins** : L'Allemagne a déclaré depuis le 01/07/2025 446 cas sauvages; l'Italie en a déclaré 510 dont 95 en février. Enfin l'Espagne qui a découvert son 1er foyer fin novembre a maintenant 37 foyers, soit 216 cadavres de sangliers !! La souche n'était pas présente en Europe et il s'agirait d'une souche très proche d'une souche de laboratoire, bien que légèrement différente. La France reste pour l'instant indemne. Voici la carte des foyers du mois dernier chez nos voisins. En Europe de l'Est, la PPA flambe avec au total près de 600 foyers sauvages en Europe rien que le mois dernier.



Figure 2. Localisation des cas et foyers de PPA détectés en Allemagne, Espagne et Italie au cours des quatre dernières semaines. NB : Plusieurs cas peuvent être superposés. (source : Commission européenne ADIS le 09/03/2026 et WAHIS-OMSA le 02/03/2026).

- **l'épidémie de clavelée** en Europe de l'Est continue. 1 791 élevages ovins et caprins depuis le 01/07/2025. Pour rappel, cette maladie est classée ADE dans la LSA, donc abattage total de l'unité épidémiologique. Il s'agit de l'équivalent de la DNC chez les petits ruminants, et nous redoutons son introduction sur notre territoire.
- **la fièvre aphteuse** nous a fait peur au printemps dernier avec une épidémie en Europe centrale qui a été maîtrisée avant son extension. Plus aucun cas en Europe depuis et les mesures de restriction européennes ont été levées le 05/06/2025. Par contre, la maladie est toujours présente en Turquie avec de nombreux foyers, comme chaque année. L'île de Chypre a déclaré 2 premiers foyers en décembre, et en est maintenant à 33 foyers dont 22 depuis le 27/02.
- La **peste des petits ruminants** est présente en Europe de l'Est. Il y aurait des cas asymptomatiques qui assureraient la diffusion de la maladie sans l'exprimer, ainsi qu'une possible transmission indirecte (via le personnel et le matériel).

Plus d'informations sur le site de la plateforme ESA

Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS de l'Isère

145 espace des 3 fontaines , 38140, Rives

09 74 50 85 85

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)